

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2013015**

**Signataire : NL/SK/EV**

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEURS : Abderrahim HAFADI et Jean-François MONINO

**OBJET : Approbation des principes du pré programme, du montant prévisionnel des travaux ainsi que le plan de financement afférent, du planning prévisionnel de l'opération et des demandes de subventions concernant l'Usine de Films Amateurs de Michel Gondry sur le site de la Manufacture des Allumettes. Autorisation de signature.**

**Pourquoi l'Usine de Films Amateurs à Aubervilliers**

Les objectifs par rapport à la politique culturelle municipale

Dans un contexte de redynamisation du territoire avec l'implantation de nouveaux équipements (Campus Condorcet, CRR et ECT) et de lignes de transports (ligne 12, Grand Paris), la problématique culturelle à Aubervilliers devient un paramètre central de développement local. Facteur d'intégration sociale, elle est aussi un paramètre clé d'attractivité du territoire.

L'Usine de Films amateurs se connecte à ces problématiques d'ensemble, en reliant développement culturel et pratiques artistiques, projets participatifs et exigence artistique.

Le principe de l'Usine à travers l'accès libre et la mise à disposition d'un espace conçu par des professionnels confirmés participent d'une volonté de construire avec les habitants et les publics un projet ambitieux, tant dans ses objectifs artistiques que citoyens.

Par nature, le cinéma, à cause du coût du matériel et des techniques, ne s'adresse que très rarement aux amateurs. Cependant, les amateurs grâce à l'explosion de l'offre en terme technologique conçoivent aujourd'hui des films de très grande qualité. L'Usine sera en ce sens plus un lieu de développement de l'imaginaire qu'un lieu d'apprentissage technique.

Les objectifs de l'Usine de Films Amateurs

- Favoriser l'accès à la culture cinématographique pour toutes et tous dans une démarche qui met en avant le dialogue interculturel, la solidarité et l'émancipation, à travers l'art et l'éducation à l'image.
- Promouvoir le cinéma en rendant la fabrication cinématographique accessible au plus grand nombre, en particulier aux habitants des quartiers populaires, notamment par la mise en œuvre d'un atelier découverte, appelé l'Usine de Films Amateurs, encadré par des professionnels du cinéma. Il s'agit de permettre à des groupes amateurs de fabriquer des films dans le but de faire émerger une œuvre collective dans un temps limité et court

- Promouvoir les jeunes réalisateurs en herbe
- Favoriser la formation aux techniques de l'audiovisuel pour les habitants
- Démocratiser la culture cinématographique auprès des habitants
- Mettre en valeur le développement des pratiques amateurs, qui contribuent à la démocratisation culturelle, et encourager les rencontres entre professionnels, amateurs et publics.

### **Modalités de fonctionnement de l'UFA**

Après une première visite des lieux et un passage par les accessoires, les participants passent à « l'action », depuis l'écriture du scénario et le choix des acteurs jusqu'au tournage et à la réalisation des effets spéciaux « bricolés » sur place.

Aucune formation n'est nécessaire, l'objectif étant de se faire plaisir en fabriquant son propre film.

Un ensemble de décors et de machineries simulant à la fois des intérieurs et des extérieurs offrent la possibilité de tourner un nombre infini d'histoires.

Tout le matériel nécessaire est mis à la disposition des participants pour rendre les équipes autonomes. Trois heures plus tard, les participants repartent du studio avec un DVD de leur film après le visionnage collectif.

Le protocole du projet de réalisation d'un film par les groupes accueillis, a pour objectif sa réalisation en 3 heures. Il est pensé pour servir 4 objectifs :

- libérer la créativité, en proposant un cadre dans lequel l'imagination peut se développer. (décors, accessoires, méthode d'écriture)
- Accompagner le groupe, en lui donnant la trame méthodologique et les outils nécessaires à la réalisation d'un film,
- Favoriser l'intégration et la participation de tous les membres du groupe, en donnant un rôle à chacun, en favorisant la prise de parole et en valorisant l'aspect collectif des prises de décision,
- Mener le projet au bout en veillant à éviter tout perfectionnisme, l'idée étant d'être spontané et de « ne pas se perdre en chemin ».

L'association est composée d'un conseil d'administration et d'une équipe animant quotidiennement l'espace. Le conseil d'administration aura comme président d'honneur Michel Gondry et le/la directeur/trice assurera le lien entre les orientations données par ce conseil et l'équipe d'animation. L'équipe d'animation sera composée d'un régisseur, de trois médiateurs et d'un(e) chargé(e) des relations extérieures pour rencontrer les futures structures et partenaires qui seront les utilisateurs de l'usine en plus du public libre. Le financement sera assuré par des financements publics : CNC, Région, Département et la ville d'Aubervilliers (uniquement la rénovation des bâtiments pour la ville d'Aubervilliers) participeront au titre d'un projet d'éducation populaire, de fabrique culturelle et d'un centre de thérapie par l'art (femmes victimes de violence, personnes en situation d'handicap). L'association souhaite signer avec la mairie une convention sur une durée minimum de cinq ans.

### **Les bénéficiaires du projet**

L'association accueillera le public scolaire en priorité la semaine et réservera certains créneaux pour les personnes en situation de handicap, les femmes participants à des groupes de parole sur les violences. Le week-end sera plus dédié aux touristes, visiteurs franciliens et personnes inscrites en favorisant une mixité sociale et générationnelle.

## **Sa localisation**

### Le site proposé

L'acquisition par la Ville de l'ancienne manufacture des Allumettes représente une véritable opportunité pour la localisation de l'Usine de Films Amateurs. La ville d'Aubervilliers a donc proposé les bâtiments en cœur d'îlot, au pied de la cheminée.

Outre la possibilité d'aller à la rencontre de nouveaux publics, l'Usine permettra également à la population d'Aubervilliers de se réapproprier un lieu inscrit au cœur de son patrimoine industriel et culturel.

Dans ce lieu, l'Usine de Films s'inscrit en lien avec le projet urbain en cours, dont le site est destiné à accueillir des activités créatives et innovantes.

Il s'articule autour :

- de la cession d'une partie de l'ensemble du site à l'aménageur Sirius, destiné à accueillir des entrepôts transformés en parc d'activités liées à l'audiovisuel,
- de la réalisation d'un groupe scolaire de 24 classes qui a ouvert en septembre 2013,
- de la rénovation de la cheminée, monument inscrit à l'inventaire des Monuments historiques, dont les travaux doivent démarrer en 2014
- de l'installation en juin 2012 d'une partie de l'administration communale dans les bâtiments sur la rue Henri Barbusse.

### Les locaux

Les bâtiments concernés par le projet se situent en cœur d'îlot, au pied de la cheminée. Ils sont accessibles par le 19 rue de Presles, en bout de venelle débouchant sur la rue, longeant des entrepôts et le nouveau groupe scolaire.

Les espaces à aménager sont essentiellement des locaux en rez de chaussée, présentant ponctuellement des volumes généreux.

La circulation extérieure est possible entre les bâtiments par des allées qui les contournent.

Au delà des modifications nécessaires pour répondre aux futurs usages, les bâtiments existants nécessitent des travaux tous corps d'état : assurer le clos et le couvert par la reprise des toitures, la mise en place d'une isolation thermique conforme à la réglementation, le remplacement de toutes les menuiseries extérieures, la mise en conformité électrique, sécurité incendie et handicapés. Egalement, la présence d'amiante, d'un poste en pyralène, et de bâtiments rajoutés entraînent des travaux de curage et démolitions quelle que soit l'affectation de ce patrimoine communal.

La réhabilitation devra également être soucieuse de préserver les aspects qualitatifs des bâtiments.

En premier lieu, les matériaux extérieurs et leur mise en œuvre : joints en creux des briques, estampillage des briques avec la marque du fabricant, sous bassement bouchardés..., les anciens éléments d'éclairage, la signalétique du M et A entrecroisés de la Manufacture des Allumettes, la modénature des ouvertures...

Plusieurs rajouts de bâtiments doivent être démolis :

- un préfabriqué (par ailleurs amianté),
- un local rapporté contenant une ancienne chaufferie, et un édicule à l'entrée du site.

## La prise en charge du projet d'établissement

Concernant les dépenses de fonctionnement de l'Usine, elles seront entièrement prises en charge par l'association. Il n'est pas prévu que la Ville y participe.

## Le planning prévisionnel de l'opération

A partir de la validation du pré programme.

Phase 1 : Programme. Elaboration du dossier de consultation des concepteurs.

Prise en compte des études techniques (relevés, diagnostics,...) permettant de préciser le montant des travaux.

2 mois de janvier et février 2014.

Phase 2 : Consultation des concepteurs.

Procédure suivant la loi MOP : s'agissant d'une réhabilitation, sélection négociée sur dossier de références, compétences, moyens, et note d'intention, sans remise de prestations.

Publicité, jury de sélection de 3 à 5 candidats, visite du site et remise du programme, note d'intentions remise par les candidats, désignation du lauréat, négociation et signature du marché

5 mois de mars à fin juillet 2014

Phase 4 : Etudes de maîtrise d'œuvre.

Etudes de projet, y compris dépôt du permis de construire, et préparation du dossier de consultation des entreprises.

7 mois d'aout 2014 à fin février 2015

Phase 5 : Appel d'offres travaux, en vue de la sélection de l'entreprise.

4 mois de mars à fin juin 2015

Phase 6 : Travaux

9 mois dont un mois de préparation, de septembre 2015 à fin mai 2016.

Soit un total de 29 mois à compter de janvier 2014.

## Le montant des travaux

Ce projet est inscrit sur le plan pluriannuel d'Investissement 2011-2015.

A ce stade du projet, le pré programme, et s'agissant d'une réhabilitation, les coûts annoncés sont prévisionnels et pourront être affinés au cours d'avancement des études et des travaux.

En phase pré programme le montant des travaux est estimé à 1 545 500 HT, soit **1 848 418€ TTC** (valeur octobre 2012) pour environ 820m<sup>2</sup> de surfaces utiles :

- hors travaux de démolition estimés à 70 000€ HT,
- hors scénographie : régie, gradins, scène, matériel de projection,
- hors mobilier.

## Les subventions envisagées auprès des différents financeurs

Le Département a retenu le projet de l'Usine de Film Amateurs et lance une mission relative à la recherche de mécénat pour l'Usine de Films : l'objectif est de mandater un prestataire extérieur pour trouver des mécènes privés sur le territoire pouvant apporter des contributions financières.

L'objectif de cette mission mécénat est de recueillir 500 000 € de participations privées.

La Fondation du Patrimoine s'engage à accorder à la Ville d'Aubervilliers une subvention globale de 40 000 €. La moitié de cette somme est apportée par la Fondation et l'autre moitié par le Crédit Coopératif dans le cadre de la convention de mécénat. Le versement de cette subvention est également subordonné au lancement d'une souscription publique qui doit collecter, avant l'achèvement de l'opération, au moins 5% du montant des travaux H.T., soit 19 000 €.

La Région Île-de-France, par la mise en place du dispositif des « fabriques de culture », pourrait financer les travaux de rénovation à hauteur de 500 000 € (le dossier est en cours d'instruction).

Afin de continuer les études de programmation, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1) d'approuver les principes du pré programme,
- 2) d'approuver l'enveloppe financière affectée aux travaux,
- 3) d'approuver le planning prévisionnel,
- 4) d'autoriser le Maire à solliciter différents organismes financeurs dont, notamment, le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, la Région Île-de-France, l'État au titre des réserves parlementaires et de diverses dotations, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Fondation du Patrimoine, le Centre National de la Cinématographie, afin d'obtenir des subventions visant à financer les études et les travaux de restauration du site de la Manufacture des Allumettes en vu d'accueillir l'UFA,
- 5) d'autoriser le Maire à signer tout acte réglant les conditions d'exécution desdites subventions se rapportant à l'UFA, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles**

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2013015**

**Signataire : NL/SK/EV**

**OBJET : Approbation des principes du pré programme, du montant prévisionnel des travaux ainsi que le plan de financement afférent, du planning prévisionnel de l'opération et des demandes de subventions concernant l'Usine de Films Amateurs de Michel Gondry sur le site de la Manufacture des Allumettes. Autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de rénovation de la Manufacture des Allumettes en vu d'accueillir l'Usine de Films Amateurs (UFA) ;

Vu le plan de financement prévisionnel intégrant le coût des études en 2014 à 2016 et le coût des travaux programmés sur 2015 et 2016 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le projet culturel de l'UFA se situe sur l'ancien site industriel de la Manufacture des Allumettes qui n'a fait l'objet d'aucune rénovation au cours des dernières années, il est indispensable d'effectuer des travaux confortatifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de mener différentes études préalables auxdits travaux et de mettre en place un pré programme ;

Considérant en outre que pour procéder à la rénovation du site de la Manufacture des Allumettes en vu d'accueillir l'UFA, il est nécessaire de solliciter différents organismes financeurs dont, notamment, le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, la Région Île-de-France, l'État au titre des réserves parlementaires, de diverses dotations et à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Fondation du Patrimoine, le Centre National de la Cinématographie, afin d'obtenir des subventions visant à soutenir les études sur les années 2014 à 2016 ainsi que le coût des travaux programmés sur 2015 et 2016.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** les principes du pré programme tels que définis à l'annexe n°1

**APPROUVE** le planning prévisionnel de l'opération concernant la rénovation de l'ancienne Manufacture des Allumettes en vue d'accueillir l'UFA (annexe 1) ;

**APPROUVE** le montant prévisionnel des travaux évalués à 1 545 500 € H.T. ainsi que le plan de financement afférent (annexe 2)

**AUTORISE** le Maire à solliciter les partenaires publics, notamment la Région Ile-de-France, le Conseil général de Seine Saint-Denis, le Ministère de la Culture (administration centrale, DRAC, CNCIA), et tout partenaire privé susceptible de soutenir, en complément de la Ville d'Aubervilliers, le coût des études et travaux programmés à partir de l'exercice 2014

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions réglant les conditions d'exécution desdites subventions, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Le Maire adjoint  
Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 23/12/2013

Publié le 24/12/2013

Certifié exécutoire le : 24/12/2013

Le Maire Adjoint  
Tedjini-Michel MAÏZA